

RCS : NEVERS  
Code greffe : 5802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NEVERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00267  
Numéro SIREN : 889 930 277  
Nom ou dénomination : 2C2PE

Ce dépôt a été enregistré le 28/05/2021 sous le numéro de dépôt 860

## 2C2PE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000.00 €

Siège social : 38 rue Franchet d'Esperey

58000 NEVERS

889 930 277 RCS NEVERS

### PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 28 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt,  
et le vingt-huit octobre, à vingt heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La société CPB EXPERTISE, représentée par son représentant légal, préside la séance en sa qualité de présidente de la société.

Le président constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent ~~50000~~ actions sur les 50 000 actions composant le capital, soit plus de la moitié des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Il précise en outre que le droit de communication des associés prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- *Nomination d'un nouveau président, en remplacement de CPB EXPERTISE démissionnaire,*
- *Remplacement d'un ou plusieurs directeurs généraux,*
- *Pouvoirs pour formalités.*

Monsieur le président donne lecture du rapport du président.

Enfin elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de CPB EXPERTISE de ses fonctions de président de la société.

En conséquence, l'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour en qualité de nouveau président :

- Monsieur Christian PERRIN-BONDOUX, demeurant à VILLAPOURCON (Nièvre) Dragne, Expert-Comptable Diplômé, inscrit au tableau de l'ORDRE DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE COMTE,

sans limitation de durée.

Sous réserve des pouvoirs que le Code de commerce attribue expressément à la collectivité des associés et dans la limite de l'objet social, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Envers les tiers, il est le représentant légal de la société.

Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

L'assemblée générale décide que pour l'exercice de ses fonctions, le président ne percevra aucune rémunération et aura droit au remboursement de ses frais sur justificatif.

Cette résolution, mise aux voix, est *adoptée à l'unanimité*

### DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, en remplacement de la société CAP HOLFI, directeur général démissionnaire, décide de nommer :

- Monsieur Philippe BOUVEAU, demeurant à VARENNES VAUZELLES (Nièvre) 32 Rue Léon Blum, Expert-Comptable Diplômé, inscrit au tableau de l'ORDRE DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE COMTE,

pour une durée équivalente à celle du mandat du président.

Dans le cas où Monsieur PERRIN-BONDOUX Christian viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de président pour quelque cause que ce soit, Monsieur Philippe BOUVEAU conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau président.

Monsieur Philippe BOUVEAU est investi des mêmes pouvoirs légaux et statutaires que le président pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

L'assemblée générale décide que pour l'exercice de ses fonctions, le président ne percevra aucune rémunération et aura droit au remboursement de ses frais sur justificatif.

Cette résolution, mise aux voix, est *adoptée à l'unanimité*

*S* *W*

### TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

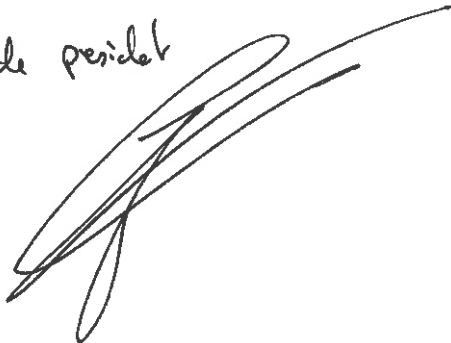
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et le directeur général.

**Le président**

**Christian PERRIN-BONDOUX**

« Bon pour acceptation des fonctions  
de président »

Bon pour acceptation des fonctions  
de président



**Le directeur général**

**Philippe BOUVEAU**

« Bon pour acceptation des fonctions  
de directeur général »

Bon pour acceptation des fonctions de  
directeur général.



## 2C2PE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000.00 €

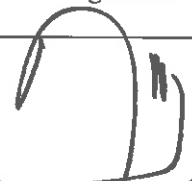
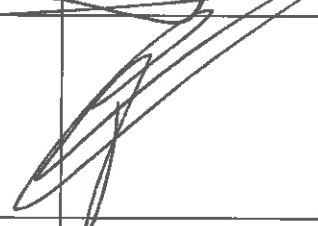
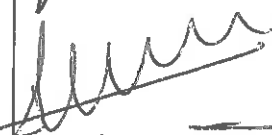


Siège social : 38 rue Franchet d'Esperey

58000 NEVERS

889 930 277 RCS NEVERS

### FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 28 OCTOBRE 2020

Associé	Titres*	Voix	Mandataire	Signature
CAP HOLFI <i>Représentée par Philippe BOUVEAU</i> 38 Rue Franchet d'Esperey NEVERS (Nièvre)	16 750 PP	16 750		
CPB EXPERTISE <i>Représentée par</i> <i>Christian PERRIN-BONDOUX</i> Dragne VILLAPOURCON (Nièvre)	16 750 PP	16 750		
EK CONSEILS <i>Représentée par Elisabeth KREUTZER</i> 3 chemin des Chandons MARZY (Nièvre)	11 500 PP	11 500		
Monsieur Pascal GIRARD 3 route de Sainte Solange BRECY (Cher)	2 500 PP	2 500		
Monsieur Cédric MANEVY 5 impasse de Busserolles MARZY (Nièvre)	2 500 PP	2 500		
TOTAL sur les <b>50 000 actions</b> composant le capital social	<b>50 000 PP</b>	<b>50 000</b>		

Le soussigné certifie exacte la feuille de présence faisant apparaître que .....<sup>5</sup>..... associés, présents ou représentés, totalisent 50.000 actions ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 50.000 voix.

A la présente sont annexés :

- .....<sup>5</sup>..... pouvoirs,
- .....<sup>5</sup>..... formulaires de vote par correspondance.

\* PP = pleine propriété, US = usufruit, NP = nue-propriété

  
Le Président  
La société CPB EXPERTISE  
Représentée par Christian PERRIN-BONDOUX